Lucya by AXA

Transparence de frais

Objectif : Ce document vous est fourni conformément à l'Accord de Place renforçant la transparence de frais du Plan d'épargne retraite et de l'assurance vie du 3 février 2022.

Produit : Ce produit est émis par AXA France Vie, que vous pouvez contacter en vous connectant sur
- **axa.fr** > rubrique **Service et assistance** ;
- ou en appelant le **09 69 39 57 31**.

Document mis à jour le 21 juillet 2025.

Les frais du contrat Lucya

Montant minimal de versement initial :	1 000 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat :	Non applicable

FRAIS ANNUELS	
Frais de gestion de contrat (1)	
Frais des supports	
Support en euro	0,70 %
Support en unités de compte	
Si Organisme de placement collectif (OPC) retail	0,50 %
Si Organisme de placement collectif en immobilier (OPCI)	0,50 %
Si Fonds Commun de Placement à risque (FCPR)	0,50 %
Si Exchange-Traded Funds (ETF) ou Titres Vifs (TV)	0,50 %
Si EMTN	0,50 %
Fonds croissance	0,70 %
Gestion sous mandat collective	0,25 % supplémentaires
Frais de gestion des unités de comptes	
1/ Gestion libre	
Fonds actions (2) (moyenne)	1,78 %
Dont taux de rétrocessions de commissions (3)	0,84 %
Fonds obligations (moyenne)	1,07 %
Dont taux de rétrocessions de commissions (3)	0,47 %
Fonds immobiliers (4) (moyenne)	2,24 %
Dont taux de rétrocessions de commissions (3)	0,49 %
Fonds diversifiés (moyenne)	1,71 %
Dont taux de rétrocessions de commissions (3)	0,73 %
Fonds monétaires (moyenne)	0,20 %
Dont taux de rétrocessions de commissions (3)	0,09 %
Fonds divers (5) (moyenne)	1,50 %
Dont taux de rétrocessions de commissions (3)	0,71 %
Fonds titres vifs (moyenne)	0,00 %
Dont taux de rétrocessions de commissions (3)	0,00 %
Fonds de capital-investissement (6)	3,01 %
Dont taux de rétrocessions de commissions (3)	0,73 %

Le tableau indique les principaux frais du plan constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

(1) Il s'agit des frais maximums.
(2) La catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.
(3) Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.
(4) La catégorie « fonds immobilier » inclut les Organismes de placement collectif immobilier (OPCI), les Société civiles de placement immobilier (SCPI) et les Sociétés civiles immobilières (SCI).
(5) La catégorie « fonds divers » inclut les fonds de matières premières physiques et autres.
(6) La catégorie « fonds de capital – investissement » inclut les fonds FCPR, FPCI, FPS.

FRAIS ANNUELS (SUITE)	
Frais de gestion des unités de comptes (suite)	
2/ Gestion sous mandat collective	
Select Live 2 (moyenne)	1,36 %
Dont taux de rétrocessions de commissions (3)	0,64 %
Select Live 5 (moyenne)	1,35 %
Dont taux de rétrocessions de commissions (3)	0,66 %
Select Live 8 (moyenne)	1,45 %
Dont taux de rétrocessions de commissions (3)	0,74 %
3/ Gestion déléguée	
LUCYA Modéré (moyenne)	1,11 %
Dont taux de rétrocessions de commissions (3)	0,49 %
LUCYA Dynamique (moyenne)	1,11 %
Dont taux de rétrocessions de commissions (3)	0,49 %
LUCYA Equilibré (moyenne)	1,11 %
Dont taux de rétrocessions de commissions (3)	0,49 %
Autres frais annuels (1)	
Frais forfaitaires	0,00 %
Frais proportionnels	10,00 % (7)
FRAIS PONCTUELS PAR OPÉRATION (TAUX OU MONTANT MAXIMAL)	
Frais sur versement	0,00 %
Frais de changement de mode de gestion (8)	0,00 %
Frais d'arbitrage	
Proportionnels ou forfaitaires (9)	0,00 %
Nombre d'arbitrages gratuits par an	illimités
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0,00 %
Frais de remise en titre	0,00 %
Frais sur le versement de rente	0,00 %
Frais de rachat	0,00 %

Le tableau indique les principaux frais du plan constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

(1) Il s'agit des frais maximums.
(3) Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.
(7) Il s'agit des frais de performance financière sur le fonds croissance. Ces frais sont fixés conformément au II de l'article A.132-11 du Code des assurances.
(8) Pour un montant minimum de 70€.
(9) Frais de réorientation d'épargne en gestion libre, avec un minimum de 70€.

AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 €. 310 499 959 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 959. N° ORIAS 13 005 764 (orias.fr). **AXA Assurances Vie Mutuelle.** Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245. TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245. Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. **Entreprises régies par le Code des assurances.**